DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

# CONSEIL MUNICIPAL
# SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 OCTOBRE 2026
# EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 46
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 6/307 :**
Front de Mer - Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 26 12 à passer entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPF Réunion) pour l'acquisition du bien cadastré section DN n°75

**ETAIENT PRESENTS :**
MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël.

**REPRESENTE (S) :**
MM. ARAYE Héléna (par Madame MALIDI Mariaty), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur OMARJEE Mohammad), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

**ABSENTS :**
MM. VIENNE Frédéric, TECHER Fabrice Louis.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Nadège NARINSAMY pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 02 novembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 octobre 2026.

Le Maire

CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT-PIERRE

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-307-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

**Affaire n°6/307 : Front de Mer - Convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 26 12 à passer entre la Commune de Saint-Pierre et l'Etablissement Public Foncier de la Réunion (EPF Réunion) pour l'acquisition du bien cadastré section DN n°75.**

*Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine*

Le Maire rappelle à l'Assemblée, les missions de l'Établissement Public Foncier de la Réunion (E.P.F. Réunion – adresse : 7 rue André Lardy, La Mare 97438 Sainte Marie) qui réalise des acquisitions foncières pour le compte de ses membres ou de toute personne publique pour la constitution de réserves foncières destinées à la réalisation des équipements publics ou des opérations d'aménagement.

Dans le cadre des portages fonciers et financiers de l'Établissement Public Foncier de la Réunion (EPFR), le Maire soumet à l'Assemblée la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 26 12 entre la Commune de Saint-Pierre et l'EPF Réunion ainsi que l'annexe financière annexée, dont les principaux termes sont ci-dessous désignés.

Bien concerné par l'acquisition :

| Référence cadastrale | Superficie cadastrale | Adresse du bien | Situation |
|---|---|---|---|
| Section DN n°75 | 527 m² | 105 Boulevard Hubert Delisle (97410) | Bâti |

- Zonage Eco PLU approuvé : Udl
- PPR : Interdiction (34%) – Prescription (52%)
- Propriétaire : SCI AJACCIENNE
- Nature du bien : Bâti d'une construction à usage d'habitation, en dur, sous dalle, de type F5 sur 2 niveaux
- Etat d'occupation : Réputé libre de toute location ou occupation
- Autres informations : Ces biens sont à proximité des terrains cadastrés section DN n°80 (1457 m²) et DN n°77 partie (618 m²), déjà en portage foncier et financier par l'EPFR

Prix d'achat du bien par l'EPFR : 1 144 000 €

Destination du bien : Espace public du littoral (Équipement Public)

Modalités de portage et de rétrocession (cf. Annexe 1 de la Convention sus-mentionnée)

. Durée de portage : 7 ans à compter de l'acquisition par l'E.P.F Réunion
. Différé de règlement : 4 ans
. Nombre d'échéances : 4 échéances annuelles
. Taux de portage : 0.75 % par an
. Coût d'intervention de l'EPFR : néant

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 26 12 entre la Commune de Saint-Pierre et l'Établissement Public Foncier de la Réunion (EPFR).**

- **DE L'AUTORISER à SIGNER toutes pièces liées à cette affaire, notamment la convention opérationnelle d'acquisition foncière et de portage n°16 26 12 ainsi que l'annexe financière ci annexées, et par ailleurs l'acte de rétrocession à la Commune de Saint-Pierre à l'issue du portage foncier et financier.**

CONSEIL MUNICIPAL

P/EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

COMMUNE DE SAINT-PIERRE REUNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20261027-2026-6-307-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026